



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, le directeur général et greffier de la Ville de Normandin, que le 6 novembre 2023 à 20 h, sera tenue une séance publique du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

Au 1157-1159, avenue Ferland : autoriser l'augmentation de l'entrée charretière à 8,3 mètres de largeur au lieu de 7,3 mètres de largeur, alors qu'en vertu du règlement de zonage #424-2011, article 15.2.5, la largeur maximale d'une entrée charretière double à usage résidentiel est de 7,5 mètres.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 20<sup>E</sup> JOUR DE D'OCTOBRE 2023

  
Jean-Sébastien Nadeau  
Directeur général et greffier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 20 octobre 2023, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2023.

  
Jean-Sébastien Nadeau